Diplôme supérieur de notariat

Le diplôme supérieur de notariat est délivré à l'issue de trois années d'études, comprenant le **Master 2 Droit notarial** suivi de **deux années de formations en alternance** (DSN)

Faculté de droit et des sciences politiques
Pôle Sociétés

INFN LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

Nantes Université

droit.univ-nantes.fr

Diplôme supérieur de notariat

Le Diplôme Supérieur de Notariat est un diplôme mixte universitaire et professionnel, délivré par Nantes Université, permettant l'accès à la profession de Notaire.

Cette formation permet aux candidats d'acquérir la maîtrise des techniques juridiques nécessaires à la pratique notariale. L'obtention du D.S.N permet de solliciter une nomination en qualité de Notaire dans un office existant ou créé.

Lieu de formation

Nantes

Lieu de l'alternance

Etude notariale

Durée de la formation

• 1 an de Master 2 Droit notarial
• 2 années (DSN) en alternance Université / entreprise
• 15 mois maximum (rédaction et soutenance de stage)

Admission

Admission sur dossier et/ou entretien pour les étudiants titulaires d'un master 2 droit notarial.

Inscription

- Administrativement, auprès de la Faculté de droit / secrétariat du D.S.N (en septembreoctobre).
- Au registre des stages, voir avec le C.F.P.N

Contacts

- **Responsable de formation**

Charlotte GENICON

- **Scolarité**

02 40 14 15 22
dsn.droit@univ-nantes.fr

Organisation du DSN

2 années en alternance

Le D.S.N. est découpé en 4 semestrialités + la soutenance du rapport de stage (rapport de stage rendant compte des pratiques professionnelles).

Les semestrialités sont ainsi réparties :

- 1ère année
  - semestrialité 1 : « Actes courants et techniques contractuelles »
  - semestrialité 2 : « Techniques du droit immobilier »
- 2ème année
  - semestrialité 3 : « Techniques de liquidations et partage des communautés et successions »
  - semestrialité 4 : « Techniques des structures, relations et mutations des entreprises civiles et commerciales »

Les étudiants sont tenus d'assister aux cours une semaine par mois à la Faculté. Ils sont le reste du temps, dans l'étude notariale où ils ont choisi de faire leur stage (sauf cas particuliers). Les cours débutent en octobre.

Soutenance du rapport de stage

Elle doit obligatoirement avoir lieu l'année civile suivant l'obtention de la 4ème semestrialité.
L'étudiant(e) doit obligatoirement être en cours d'inscription pour soutenir.
Le rapport de stage portera sur l'analyse de deux dossiers traités à l'Étude notariale, oncernant deux semestrialités différentes. Le rapport de stage est soutenu devant un jury de 3 personnes - suivant la réglementation : 2 enseignants universitaires et 1 notaire.

Validation du diplôme

Le secrétariat de la faculté délivrera un relevé de notes final et global (semestrialités acquises à Nantes ou pas) et une attestation de réussite. Le diplôme sera disponible un an après l'obtention du D.S.N.

20/30
étudiants
par année
(capacité d'accueil limitée)

Faculté de Droit et des Sciences Politiques
Chemin de la Censive du Tertre
BP 81307
44 313 Nantes cedex 3
www.droit.univ-nantes.fr

Conception : Nantes Université - 27 janvier 2022 3:24 © Nantes Université Document non contractuel